



MAIRIE D'HOUVILLE LA BRANCHE

28700

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Arrondissement de Chartres

Canton d'Auneau

Tel : 02 37 25 78 88

E-mail : mairie.houville@gmail.com

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 17 juin 2025, sous la présidence de
M. Dominique PÉTILLON, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MARSAT

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PÉTILLON, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. PÉTILLON, LAVADOUX, FLEURY, BALLET, DEZERCES, MARSAT.

Absents excusés : Laurent GERNEZ,
Clément DE BERTI,
Céline COLAS, donne pouvoir à Véronique FLEURY
Philippe FOURET, donne pouvoir à Philippe LAVADOUX

Formant la majorité des membres en exercice,
Mme Sylvie MARSAT a été élue secrétaire.
Date de convocation : le 10 juin 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 mars dernier ayant été approuvé, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

Par délibération n°BC2022/070 du 27 juin 2022, Chartres Métropole a mis en place un accompagnement des communes membres dans le cadre d'une convention de prestations de service conclue sur le fondement de l'article L. 5215-27 du Code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux communautés d'agglomération par l'article L. 5211-4-1 de ce même code, afin de faire bénéficier les communes membres de l'expertise assurée par ses services en interne en matière de :

- **Option 1 – Appui juridique**
- **Option 2 – Appui ingénierie – projet d'aménagement**
- **Option 3 – Appui secrétariat de mairie**
- **Option 4 – Appui mise à disposition de matériel**

La convention était prévue pour s'achever au 30 juin 2025. Au regard de l'intérêt que représente cet accompagnement pour les communes, il est proposé de proroger les conventions pour une durée supplémentaire de 3 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. **APPROUVE** l'avenant à la convention relative à l'appui aux communes membres pour la proroger de trois ans
. **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec Chartres Métropole ainsi que tous les actes y afférents.

Concernant maintenant le Rapport Social Unique (RSU), il a été créé par l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique et codifié aux articles L231-1 à L 231-4 du Code général de la fonction publique, et s'est substitué au rapport sur l'état de la collectivité (REC) depuis le 1er janvier 2021. Il s'agit d'une obligation légale. Ce rapport, désormais élaboré chaque année, dresse un état des lieux de la situation du personnel dans la collectivité au 31 décembre de l'année écoulée.

Il récapitule des données chiffrées relatives aux différentes caractéristiques du personnel telles que les effectifs, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, la formation et les droits sociaux selon une liste

d'indicateurs déterminée, à partir desquels peuvent être établies les lignes directrices de gestion (LDG) qui définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité territoriale.
Vu l'avis du Comité social territorial émis lors de sa réunion du 12 mai 2025,
Vu le rapport social unique 2023, joint en annexe,

Sur l'exposé qui précède,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. **PREND ACTE** de la présentation du rapport social unique de la Commune d'Houville-la-Branche portant sur l'année 2023 et de l'avis émis par le Comité social territorial lors de sa réunion du 12 mai 2025.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire passe aux questions diverses :

. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu dernièrement M. DUPONT, chargé de sécurité et de sûreté à Chartres Métropole, afin qu'il puisse faire un état des lieux de nos caméras de vidéo-protection dans le cadre du futur raccordement au Centre de Supervision Intercommunal (CSI) de Chartres Métropole. Monsieur le Maire a profité de cet échange pour demander l'installation de caméras à 5 Ormes et dans la rue du 16 Juin 1940, et le remplacement des caméras actuelles devenues obsolètes (3 sur 4).

. Concernant les travaux d'aménagement et de sécurité prévus sur la commune, Monsieur le Maire précise que l'appel d'offres a été lancé début juin, et que nous sommes en attente des propositions des entreprises. Les réponses seront ensuite analysées par la Commune et par Eure-et-Loir Ingénierie (ELI), partenaire de ce projet.

. Un rappel est fait ensuite sur l'élaboration du prochain bulletin municipal : Monsieur le Maire demande à tous les membres d'y participer et de transmettre les photos, idées, projets au secrétariat de mairie pour la rédaction. Monsieur le Maire demande à Philippe LAVADOUX s'il peut se charger de la mise en page du bulletin ; Philippe LAVADOUX accepte de s'en charger, pour une parution début septembre.

. Puis, Monsieur le Maire fait un point sur l'organisation de la Cérémonie des Combats d'Houville de dimanche prochain. Il demande à Philippe LAVADOUX s'il pourra s'occuper de la sonorisation, ce dernier lui confirme qu'il ne sera pas présent à la cérémonie. Joël BALLETT se chargera de réguler la circulation : à ce sujet, il demande à ce que l'on prépare les panneaux de déviation et les barrières pour barrer la route aux points stratégiques ; Philippe LAVADOUX rappelle qu'il faudrait prévoir un arrêté de circulation. Monsieur le Maire répond que ce sera fait. Sylvie MARSAT et Laurence DEZERCES se chargent de la décoration de la salle, ainsi que de la préparation du cocktail prévu à la salle des fêtes à l'issue de la cérémonie. Joël BALLETT suggère de faire passer un article sur notre cérémonie dans l'Echo Républicain, Monsieur le Maire confirme la présence de notre référente de l'Echo Républicain, Madame CASTILLON-BRONGNIART (carte presse) qui s'en chargera. Enfin, il est à noter que cette année, la Directrice de l'école d'Houville, Mme RUBIN, participera à la cérémonie avec 8 de ses élèves, qui liront 1 texte et chanteront la Marseillaise.

. En matière de fonds de concours pour l'année 2025, Monsieur le Maire a participé à une réunion à Chartres Métropole, au cours de laquelle M. Jean-Pierre GORGES a précisé que face aux nombreuses demandes, il a décidé de plafonner les aides à 100 000 € par commune, favorisant ainsi les projets des petites communes. L'ensemble des demandes pour Houville a été accepté.

. La soirée du 13 juillet approchant à grands pas, Monsieur le Maire fait un tour d'horizon sur l'organisation de cette soirée : il se charge de réserver le groupe électrogène et les WC CHIMIQUES auprès de d'INTERLOCATION. Il confirme la présence du camion-pizzas et des barbecues ; il demande ensuite à Véronique FLEURY si son frère pourra venir comme l'an passé et proposer des crêpes ; Véronique FLEURY répond que personne ne l'ayant contacté pour réserver, il ne pourra pas être là. Elle-même sera absente également. Sylvie MARSAT et Laurence DEZERCES confirment qu'elles gèreront, comme les années précédentes, la partie boissons et la mise en place au City Stade, si le temps le permet, ou à la salle des fêtes en cas d'intempéries. Concernant l'animation musicale, Monsieur le Maire va contacter Jean-Marc, le DJ qui avait assuré la partie musicale à plusieurs reprises et qui s'était proposé de nouveau l'an passé pour le faire.

. Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de réfléchir à un projet qui lui a été proposé récemment par un habitant d'Houville qui propose de créer et mettre en place, pendant la période estivale, une « Guinguette » au niveau du préau au City Stade. Le point positif est que ce projet permettrait d'apporter de l'animation sur Houville et aussi d'exploiter la structure installée au City Stade, un peu délaissée...Après discussion, il ressort que si le projet voit le jour, il faudrait réglementer les horaires de fréquentation afin de limiter les nuisances pour le voisinage proche, notamment une fermeture à 23 h, pas au-delà ; à ce sujet, Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que ce type d'animation pourrait attirer des individus hors commune (bruyants et

alcoolisés). Autre point important, la réalisation du projet nécessiterait des investissements pour apporter l'eau potable et l'électricité jusqu'au préau ; à savoir que ces aménagements seraient bien utiles pour le Comité des Fêtes lors de l'organisation de la soirée du 13 juillet par exemple...Monsieur le Maire prendra des renseignements complémentaires concernant ce projet et en fera part à l'équipe municipale avant qu'une décision soit prise.

. D'autre part, Monsieur le Maire remercie Sylvie MARSAT, Laurence DEZERCES, Philippe FOURET, Nathalie COURTIN AUGER, pour avoir procédé à la réfection des barrières du Cimetière Militaire (travaux de décapage et de peinture).

. Pour finir, Monsieur le Maire demande à Philippe LAVADOUX si l'Association « Les Episcènes » assurera le spectacle de l'Arbre de Noël. Philippe LAVADOUX signale que c'est son épouse qui gère les activités de l'association et qu'il n'est pas en mesure de répondre à cette question. Sylvie MARSAT demande donc s'il est possible de relancer Mme LAVADOUX pour obtenir une réponse rapide. Monsieur le Maire en prend note et contactera directement Mme LAVADOUX pour avoir la réponse.

Séance levée à 21 h 05



Le Maire,

Dominique PÉTILLON.

